

SAS 06 ANK

Société par action simplifiée au capital de 1000 €

Siège social : 2 AVENUE DES TABERNOTTES, 33370 YVRAC

R.C.S. YVRAC n° 951969351

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07/02/2025

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 07 février à DIX HUIT heures TRENTE,
Au siège social à YVRAC.

Les associés de Société par action simplifiée "06 ANK", au capital de 1000 € divisé en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Gérance.

La réunion est présidée par Madame BAZZINE SIHAM, Présidente associée.

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les associés ont émargé la feuille de présence à l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par Madame la Présidente de l'Assemblée, qui constate que le quorum de la moitié des parts sociales est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats.

Elle dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- copie des lettres de convocation et les récépissés postaux,
- le texte des résolutions proposées,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion de la gérance,
- les statuts de la société,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

.../



Elle précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice 4854.53 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4854.53 € comme suit :

Réserves légales :	100,00€
Réserves facultatives :	4 754,53€

L'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur ce premier exercice.

TROISIEME RESOLUTION

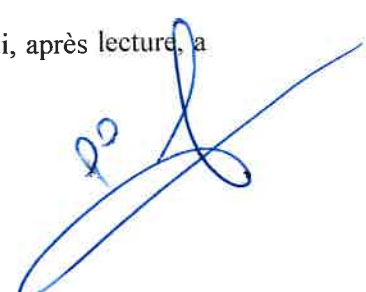
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver ces conventions.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

& & &

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



Désignation de l'entreprise 06 ANK Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 AV DES TABERNOTTES 33370 YVRAC

Numéro SIRET * 9 5 1 9 6 9 3 5 1 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 2 1 Durée de l'exercice précédent * 4

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>	<u>1 5 0 4 2 0 2 3</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	3 000	012	3 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	8 000	016	8 000
	Immobilisations corporelles *	028	87 243	030	78 522
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	98 243	048	89 522
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	1 995	070	1 995
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	3 296	074	3 296
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	36 293	086	36 293
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	41 584	098	41 584
Total général (I+II)		110	139 827	112	131 106
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		4 855	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		5 855	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		18 926	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		94 669	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	4 692	172	10 672
	Comptes courants d'associés	173		984	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		125 251	
	Total général (I + II + III)	180		131 106	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

BS

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise 06 ANK

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le 13 1 5 0 4 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210	377 381	
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214		
		217		218	1 584	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226	4 500	
Autres produits				230	5 175	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	388 640	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	64 157	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	112 560	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	86 641	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244		
Rémunérations du personnel *				250	89 438	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 024	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	8 721	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	1	
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	380 542	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 098	
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	2 386	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300		
	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	857	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	4 855	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 855	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	857	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247			330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelle (44.20.01)	986					342
(FR) France Ruralité Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181					
Diver. ZFA NG (44.20.02)	345					350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
Zone franche urbaine (44.20.03 A)	987					
Jeune entreprise innovante (44.20.04 A)	989					
Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Zone de développement prioritaire (44.20.05)						
Zone de résurrection de la défense (44.20.06)	127					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
Créance due au report en arrière du déficit	346					
Zone de développement prioritaire (44.20.05)	993					
Zone de revitalisation rurales (44.20.07)	138					
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44.20.08)	992					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	5 712	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	5 712	372